

Projet minier Troilus – Société Troilus Gold  
Dossier de l'Agence : 83658

## Évaluation d'impact du projet minier Troilus

Commentaire des autorités fédérales concernant la version provisoire des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact

<b>Ministère/organisme</b>	Transports Canada
<b>Personne-ressource principale et titre</b>	Catherine Blanchet, conseillère régionale en environnement
Courriel	<a href="mailto:Catherine.Blanchet@tc.gc.ca">Catherine.Blanchet@tc.gc.ca</a>
Téléphone	514-239-4816

Section (page) des LDI	Élément à modifier	Modification proposée	Justification
Section 9.2.2.3 (p.109)	Dans les lignes directrices, il n'y a aucune mention de l'assèchement ou de la déviation de cours d'eau	L'étude d'impact doit fournir une description des cours d'eau qui seront asséchés ou déviés.	Cet aspect devrait être couvert dans les consultations autochtones.